



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BEAUMONT DE LOMAGNE
AFFICHÉ LE 01 JUIN 2022

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE ET UN MAI, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 24 MAI 2022

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, MONTIEL Marc, MEESEMANN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, FOURNIOLS Gilbert, WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MAGNAU Dominique.

PROCURATIONS : ARQUIE David à PERES Maryse, PUEYO Séverine à TOUSSAINT Bertrand, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian.

ETAIENT ABSENTES : AUDU-BENALI Sandrine, PUJOL Aurélie.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2022-007	Vente véhicule Renault Master 6552 JN 82
DEC-2022-008	Réalisation d'une opération d'éclairage public - Signature de la convention du mandat
DEC-2022-009	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - REMPLACEE PAR LA 011
DEC-2022-010	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention au Département du Tarn et Garonne
DEC-2022-011	Parcours sportif et de santé - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport V2

Début de séance 18 : 15



22-037 : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

22-038 : DEFINITION DES INTERETS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER**, à titre consultatif, la définition des intérêts communautaires de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
- **D'APPROUVER** le fait que cette définition de l'intérêt communautaire entrera en vigueur à la date du 1^{er} juillet 2022.

Madame AUDU BENALI Sandrine prend place dans l'assemblée.

22-039 : ADOPTION DES NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 5 AVRIL 2022 FIXANT LES MODALITES D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les nouvelles attributions de compensation telles que présentées dans le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui s'est tenue le 5 avril 2022, selon la procédure dérogatoire prévue à l'article 1609 nonies C - V 1bis – du code général des impôts ;
- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 5 avril 2022 fixant les modalités d'évaluation des charges transférées.

Monsieur MARSAGLIA Alex prend place dans l'assemblée.

22-040 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le Budget Primitif 2022 par voie de décision modificative n°1.

22-041 : TARIFS DU CIMETIERE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs du cimetière,
- **DE DETERMINER** que ces tarifs prendront effet au 1^{er} juin 2022.

22-042 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL, INSTITUTION DU PARTITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CREER** de créer un comité social territorial au sein de la collectivité,

22-043 : VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH)

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) aux agents de la commune qui en feront la demande.

22-044 : MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

22-045 : CESSION DES PARCELLES AE 1336 ET AE 1339 SISES 242 AVENUE DU LAC A MONSIEUR PATRICK NICOLAIEFF

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CEDER** à M. Patrick NICOLAIEFF pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées AE 1336 et AE 1339, d'une contenance totale de 308 m².
- **DE PRECISER** que les frais de bornage et de notaire seront mis à la charge de M. Patrick NICOLAIEFF.
- **DE CHOISIR** Maître Michel VIGUIER, notaire de l'acquéreur à LAVIT DE LOMAGNE (82120), pour la rédaction de l'acte à intervenir.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

22-046 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs avec l'association socio-culturelle,

- **DE DIRE** que les crédits correspondants au montant de la subvention 2022 sont inscrits au budget principal de la commune.

22-047 : CONVENTIONS DE SERVITUDES ET DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE AVENUE ALBERT SOUBIES

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions de servitudes et de mise à disposition proposées par ENEDIS relatives au raccordement électrique sur les parcelles AH n°495 et 497, situées Av Albert SOUBIES,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à viser les conventions et tout document relatif à cette affaire.



Fin de séance 19 : 15